

Question Nadine GobetQA 3082.07
DAEC**Route de contournement de Bulle – La Tour-de-Trême**

Le surcoût de la H189, estimé à 44,3 millions sur un ouvrage devisé initialement à 215 millions (budget voté par le peuple en 2001) est considérable.

Outre, les nouvelles mesures de sécurité introduites par la Confédération, l'évolution des prix dans la construction, les adaptations du projet et les exigences de l'Office fédéral de l'environnement, on a pu lire dans la presse qu'une des raisons avancées pour expliquer le problème rencontré réside dans d'éventuels manquements au sujet du contrôle de l'exécution des travaux de la H189.

Au vu de ce qui précède, je me permets de poser au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. Quelles mesures internes le Conseil d'Etat entend-il prendre pour éviter qu'une telle situation se reproduise à l'avenir, notamment dans la perspective de la réalisation de l'ouvrage du Pont de la Poya ?
2. La Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, respectivement le Service des ponts et chaussées, disposent-ils d'une organisation interne appropriée pour suivre efficacement l'évolution des coûts notamment de gros ouvrages ?
3. A l'instar de ce qui se fait lors de la réalisation de bâtiments, ne faut-il pas mettre en place une Commission de bâtisse pour suivre la réalisation de gros projets afin de renforcer le contrôle du respect du budget ?

(Sig.) Nadine Gobet, députée

Le 10 octobre 2007